

**Modifications cadastrales section D**

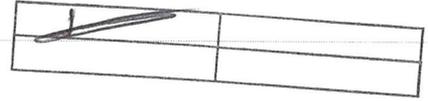
**Gerard Doras** <gerard.doras@gmail.com>

jeudi 20 juin 2024 à 22:35 réception

À : enquetepublique.enchastrayes04@orange.fr

MAIRIE D'ENCHASTRAYES  
ARRIVÉ LE

24 JUIN 2024



**PDF** dossier M. DORAS\_20240620\_000...  
4.3 Mo

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le dossier fait par monsieur Alain Jourdan, architecte, reprenant les propos que je vous avais transmis de vive voix et écrit sur le registre d'enquête publique.  
Vous en souhaitant bonne réception, sincères salutations,  
Gérard Doras



Alain Jourdan  
Architecte Gap/Montclar  
10 La Placette  
05000 Gap

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie d'Enchastrayes  
04200

Gap le 18 juin 2024

Objet : Modifications Cadastres Decton D « Chaurant » ; Propriétés de M. Doras

Monsieur le Commissaire enquêteur, M. Doras Gérard propriétaire de biens Section D, lieu-dit Chaurant soit bâtiments D 860, 861, 862 et 863, terrain + autres, demande par mon intermédiaire à l'occasion de possibles modifications à venir du plan d'occupation des sols que soient pris en compte pour ses propriétés les points suivants :

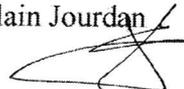
a) il existe à l'Est de la propriété un espace d'environ 200 m<sup>2</sup>. Cet espace est depuis plus de 30 ans utilisé comme parking par les habitants du bâtiment. Autrefois auberge, il est maintenant une copropriété (3 lots). Ce parking est utile et même indispensable dans ce contexte. Empierré, stabilisé, il possède un accès direct sur le chemin

Le futur pos prévoit que ce parking soit mis en zone agricole. Ce projet est une ineptie, étant donné que les habitants se plaignent d'un manque de places de parking. Le seul espace dont ils disposent pour se garer serait ainsi transformé en terrain agricole.

b) et c) au nord du bâtiment se trouve une zone intermédiaire entre le grand bâtiment (19 m de long et 2 étages de hauteur) et les jardins. Il semble que cette zone d'une largeur de 10 m soit utilisée de diverses manières : circulation, approvisionnement ponctuels, accès au garage. Cet espace changerait de classement et deviendrait agricole. La transformation de ce terrain serait absurde étant donné qu'il est situé à l'ombre et qu'il a de multiples fonctions de communication, d'échange et de convivialité.

Ces points me semblent rationnels et doivent être pris en considération. Je connais bien le lieu pour avoir agrandi ce bâtiment et je constate que c'est un endroit vivant et sympathique. Je pense qu'il faut que cet espace continue d'exister et demeure intact pour les habitants. Il n'est pas nécessaire d'occuper tout le terrain pour le cultiver (omettre 10 m, ce ne serait pas les perdre mais les gagner autrement). J'estime qu'il faut s'adapter à cet espace particulier et aérer l'environnement.

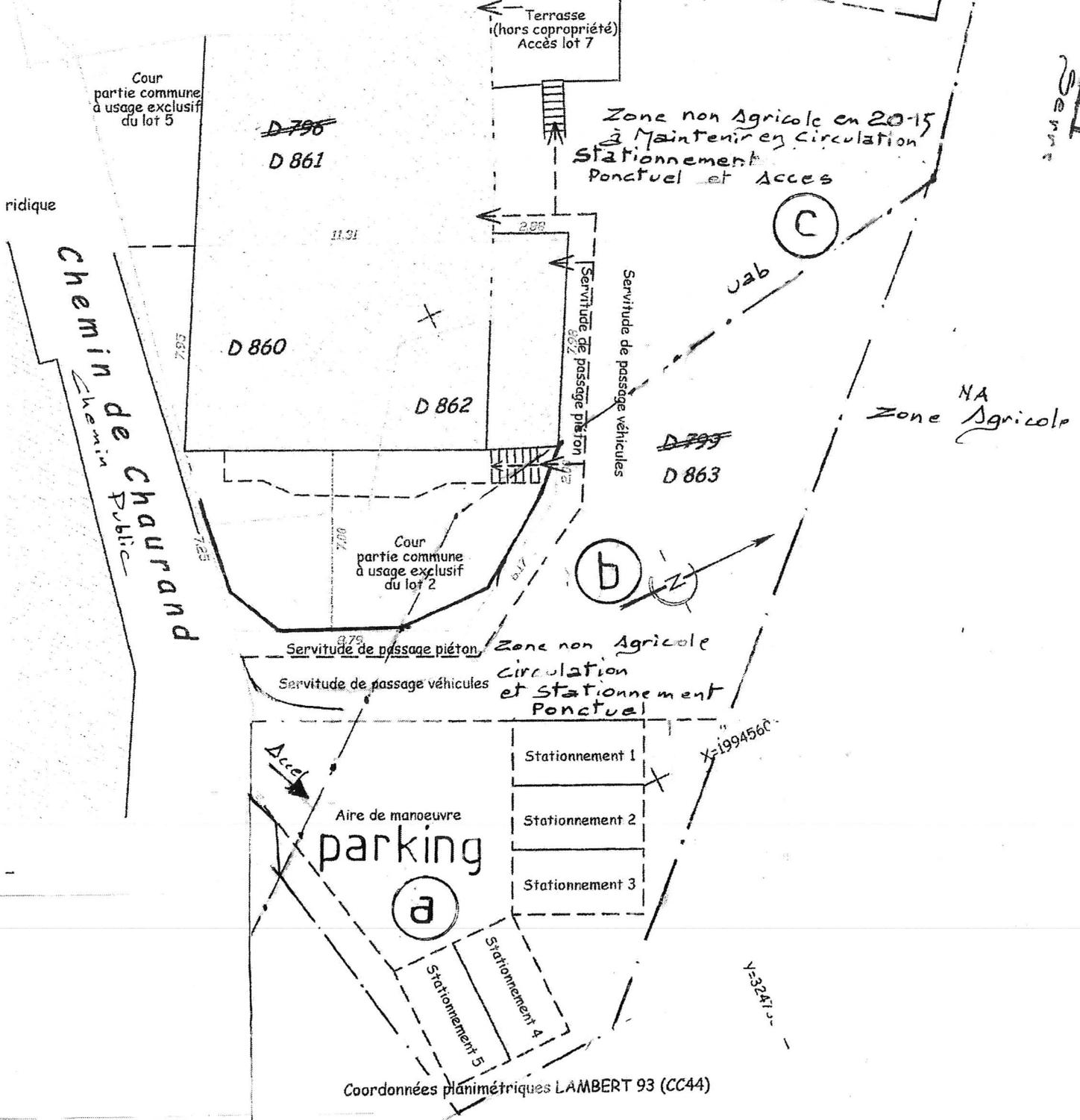
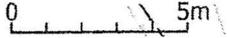
M es meilleures salutations.

Alain Jourdan /  


Département des Alpes de Haute-Provence  
Commune d' ENCHASTRAYES  
Section D - "CHAURANT"

# Copropriété La bergerie du loup

ECHELLE 1/200'



Modifications Sur Plan

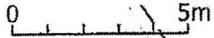
Levé et dressé par  
D. JOURDAN Architecte

D. Jourdan Architecte  
complément

Département des Alpes de Haute-Provence  
 Commune d' ENCHASTRAYES  
 Section D - "CHAURANT"

# Copropriété La bergerie du loup

ECHELLE 1/200



99A520

— Limite de propriété  
 - - - Application cadastrale  
 ... Valeur indicative non juridique

Chemin de Chaurand

99A540

D 795

D 203

Y=32A7380

Cour  
partie commune  
à usage exclusif  
du lot 5

Terrasse  
(hors copropriété)  
Accès lot 7

~~D 796~~  
D 861

X=199A54C

11.31

D 860

D 862

Servitude de passage véhicules

~~D 799~~  
D 863

Cour  
partie commune  
à usage exclusif  
du lot 2



Servitude de passage piéton  
 Servitude de passage véhicules

X=199A56C

Aire de manoeuvre

Stationnement 1

Stationnement 2

Stationnement 3

Stationnement 4  
 Stationnement 5

Y=32A7380

## Assiette de la copropriété

D 860	0a76 (contenance cadastrale)
D 861	1a31 (contenance cadastrale)
D 862	0a88 (contenance cadastrale)

Levé et dressé par  
 Philippe RICHARD Géomètre Expert D.P.L.G.  
 Inscription à l'Ordre des Géomètres : 05228  
 TEL: 04.92.87.86.83 FAX: 04.92.72.79.39  
 Manosque, le 27/01/2016, le 28/03/2024  
 Référence : 10542-DIVISION

Coordonnées planimétriques LAMBERT 93 (CC44)

Plan original

Plan original de M<sup>r</sup> Richard  
 A. Jourdan Architecte

